

## Commune de BETTING

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 11

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JANVIER 2019

---

Absents excusés : Blaise Alain - Chaboussie Périna - Haman Joseph - Helle Patricia

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

Adoption du procès verbal de la séance du 14 décembre 2018, par les conseillers présents à cette réunion.

#### INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

##### SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 1 092 505,54 €.

##### **POINT 1 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'OPERATION DE DEPOSE / REPOSE DE LA CROIX ET LE REMPLACEMENT DU COQ DE L'EGLISE**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération de dépose / repose de la croix et le remplacement du coq de l'église.

Ces travaux estimés à 9 520,00 € HT - 11 424,00 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables entre 20 % et 60 % au titre de la DETR.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation de l'opération de dépose / repose de la croix et le remplacement du coq de l'église,
- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 9 520,00 € HT
  - subvention DETR escomptée (60 %) : 5 712,00 €
  - montant restant à la charge de la commune : 3 808,00 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

##### **POINT 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE MOSELLANE AUX INVESTISSEMENTS SPECIFIQUES A LA SECURITE DES USAGERS DE LA ROUTE POUR DES AMENAGEMENTS DE SECURITE DE LA VOIRIE - RUE PRINCIPALE / RD 80**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) pour des aménagements de sécurité de la voirie - rue Principale / RD 80.

Ces travaux sont estimés à 432 825,00 € HT - 519 390,00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la voirie - rue Principale / RD 80,
- sollicite une subvention du Département au titre de l'AMISSUR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 432 825,00 € HT
  - subvention AMISSUR escomptée (30 % plafonnée à 100 000 €) : 100 000 €
  - montant restant à la charge de la commune : 332 825,00 € HT

- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- s'engage à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés,
- s'engage à achever les travaux avant le 15 octobre 2020,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

**POINT 3 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA SOUS PREFECTURE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'OPERATION ECLAIRAGE PUBLIC LED**

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Sous Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'opération éclairage public LED. Ces travaux estimés à 96 100,00 € HT - 115 320,00 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 1 000 € par candélabre.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation de l'opération de mise en place d'éclairage LED,
- sollicite une subvention de la Sous Préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 96 100,00 € HT
  - subvention DETR escomptée : 22 000 € pour 22 candélabres
  - montant restant à la charge de la commune : 74 100,00 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

**POINT 4 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN**

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2019. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2019.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

COLETTI D.

FICK M.

FLAUSS L.

GUTHMULLER J.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.